



## Litige calcul cotisations RSI

Par **ALICELOP65**, le **17/05/2013** à **10:25**

Bonjour

Je suis artisan dans le bâtiment ( entreprise individuelle )

Ayant pour l'année 2010 eu une perte importante, cette dernière à été imputé de mon bénéfice pour le calcul de l'impôt sur le revenu 2011

Malgré mon revenu pour l'année 2011 diminué du déficit antérieur , la caisse RSI calcule le montant de ma cotisation sur le bénéfice de l'année 2011 sans tenir compte du déficit

Suite à de nombreux courriers avec leurs services , ainsi que leur médiateur, ils ne veulent rien savoir, me confirmant que les cotisations sont calculées sur les bénéfices de l'année

Je vous remercie d'avance pour vos réponses